



**3 ans
d'action**

**6 MAI 2007
6 MAI 2010**

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 ans
d'action

6 mai 2007 - 6 mai 2010

Trois ans après l'élection de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République française, l'heure n'est pas au bilan. Face à la crise dont les effets perdurent, le temps demeure résolument à l'action. Le président de la République a été élu pour cinq ans par les Français. Ce n'est qu'au terme de ces cinq années qu'un bilan complet pourra être tiré. Il reste encore près de deux ans de travail au gouvernement et à la majorité pour tenir tous les engagements pris en 2007.

Cependant, après trois années de travail au service des Français, il est utile de détailler, pour chacun des objectifs principaux de l'action du chef de l'État, les réformes engagées, les résultats obtenus, ceux qu'il reste à obtenir et les nouveaux chantiers à venir.

Les Français ont élu Nicolas Sarkozy sur la base d'un programme clair, complet et précis. Pour le chef de l'État, il fallait « tout dire aux Français avant, pour pouvoir tout faire après ». Ce projet de Nicolas Sarkozy s'appuyait sur un diagnostic approfondi des difficultés, des injustices mais aussi des espoirs de la société française. Au terme d'une élection présidentielle marquée par une participation sans équivalent, ce projet a reçu le soutien d'une majorité très nette de nos compatriotes.

Jusqu'à ce que la crise financière éclate à l'été 2008, toute l'énergie du gouvernement et de la majorité a été tournée

vers la mise en œuvre des priorités inscrites dans le projet présidentiel : restaurer l'autorité, réhabiliter le travail et replacer la justice au cœur du modèle français. Ce respect de la parole donnée aux Français constitue une rupture très profonde avec les pratiques antérieures : Nicolas Sarkozy est toujours resté fidèle à ses engagements de campagne.

Au second semestre 2008, face à la récession la plus grave que le monde et la France aient connue, l'ordre des priorités a dû être modifié. Naturellement, face aux périls qui nous menaçaient, la priorité a été donnée à la lutte contre la crise et à la limitation de ses effets les plus néfastes pour nos concitoyens. L'action du chef de l'État a d'abord consisté à engager l'État dans un soutien massif, sans précédent et indispensable à l'économie française.

Sur l'initiative de Nicolas Sarkozy, la France a, ensuite, pris la tête d'une vaste mobilisation européenne et internationale au sein du G20. Il était impératif de coordonner les efforts de relance pour consolider la perspective d'un retour de la croissance. Et il était tout aussi crucial de progresser, enfin, vers une véritable régulation du capitalisme financier.

À ce jour encore, sortir notre pays de la crise demeure la priorité absolue de l'action du Président. Pour autant, aucune des réformes annoncées n'a été différée. Dans la

crise et malgré elle, les engagements de Nicolas Sarkozy ont continué à être mis en œuvre. Dans la crise, les valeurs de travail, d'autorité, de responsabilité sont demeurées les valeurs essentielles du gouvernement. Dans la crise, certaines réformes ont même été accélérées, notamment les plus nécessaires à l'attractivité de notre territoire et à la préparation de l'avenir. Car c'est lorsque les temps sont les plus durs, qu'il faut travailler le plus ardemment au rebond à venir.

Il ne saurait être question ici de manifester la moindre autosatisfaction. La crise n'est pas terminée. Qui pourrait s'estimer satisfait alors que le chômage ne recule pas encore ? Qui pourrait songer à relâcher les efforts, lorsque les conséquences de la crise fragilisent des pans entiers de notre protection sociale comme les retraites ? Qui pourrait imaginer revenir au monde d'avant, lorsque les déficits publics creusés par les pertes de recettes menacent de faillite des pays voisins et amis ? Partout, le travail à accomplir reste immense.

Mais il ne saurait être question non plus d'ignorer le chemin parcouru depuis trois ans, d'oublier les nombreuses réformes déjà accomplies ou de négliger les progrès déjà obtenus. Ignorer que la France a déjà changé, ce ne serait pas rendre justice aux Français des efforts importants qu'ils ont déjà faits.

Or, la justice est plus que jamais au cœur de l'action du président de la République. C'est elle qui guidera demain les réformes indispensables qui restent à accomplir; à l'instar de la réforme des retraites. C'est la justice, enfin, qui appelle désormais une mobilisation totale du gouvernement, de la majorité et des pouvoirs publics, pour mettre à la disposition des Français, dans les mois à venir, les résultats attendus et partager avec eux le fruit des efforts patiemment engagés depuis trois ans.

Sommaire

■ Sortir la France de la crise.....15

- › *Combattre la crise et atténuer ses conséquences*.....15
- › *Engager la ré-industrialisation de la France*.....18
- › *Maîtriser les finances publiques*.....19
- › *Imposer une régulation plus ambitieuse du capitalisme*.....21

■ Vouloir une France plus forte.....23

- › *Rétablir l'autorité de la loi et protéger les Français*.....23
- › *Rendre une Justice plus humaine*.....26
- › *Défendre l'immigration choisie et préserver notre identité nationale*.....27
- › *Conserver à la France son rôle et sa place dans le monde*.....29

■ Construire une France moderne.....31

- › *Faire de la France une démocratie apaisée*.....31
- › *Donner une priorité absolue à l'enseignement supérieur et à la recherche*.....33
- › *Replacer l'Éducation nationale sur ses fondamentaux*.....35
- › *Ouvrir à tous l'accès à la culture et au patrimoine*.....38
- › *Entrer dans le développement durable grâce au Grenelle de l'environnement*.....38
- › *Préparer la France de demain avec le Grand Emprunt*.....41

■ Bâtir une France plus juste.....43

- › *Réhabiliter le travail*.....43
- › *Garantir une véritable sécurité sociale professionnelle à chacun*.....46
- › *Réduire les prélèvements qui pèsent sur les classes moyennes*.....48
- › *Protéger les Français en investissant dans leur santé*.....49
- › *Rendre plus équitable le système français de retraite*.....51

Sortir la France de la crise

➤ *Combattre la crise et atténuer ses conséquences*

Depuis l'automne 2008, la France est confrontée à la plus grave crise économique qu'elle ait connue depuis un siècle. Face à cette crise internationale, la mobilisation des pouvoirs publics a été totale pour :

»» Soutenir le pouvoir d'achat des Français. Dès les premières semaines de la crise, un ensemble de mesures de solidarité ont été actées en faveur de 10 millions de ménages modestes : la suppression des 2^e et 3^e tiers provisionnels pour 2009 pour 5 millions de contribuables, le versement anticipé du RSA de 200 € en avril 2009 et une prime exceptionnelle de 150 € pour les familles modestes avec enfants. **En 2009, malgré la crise, le pouvoir d'achat des Français a ainsi progressé de 2,1 %.**

»» Lutter contre la hausse du chômage : dès le début de la crise, l'indemnisation du chômage partiel a été revue pour prévenir les licenciements économiques. Plus de

400 000 salariés en ont bénéficié. Par ailleurs, 480 000 contrats aidés ont également permis de maintenir en activité des personnes fragiles. Enfin, la suppression des charges pour les emplois créés dans les TPE a soutenu plus d'un million d'embauches depuis décembre 2008. **Au total, les moyens que l'État a consacrés aux politiques de l'emploi ont atteint des niveaux inédits : plus de 13 Md€ en 2009. Ils seront maintenus à ce niveau pour 2010.**

»» Relancer l'économie par des mesures fortes qui soutiennent l'emploi : c'était l'objet principal du plan de relance annoncé par le président de la République en décembre 2008. Le plan de relance de 35 Md€ centré sur l'investissement, et les mesures de justice ont permis d'amortir le choc de la crise. Sans les mesures prises par le gouvernement, la récession aurait atteint -4,8 % du PIB. **Dans l'automobile** (près de 400 000 emplois directs), la prime à l'achat d'un véhicule neuf a permis de soutenir le marché (2,3 millions de voitures vendues, +11 % en 2009 par rapport à 2008) et d'éviter des conséquences industrielles irréremédiables. **Dans la restauration** (plus de 700 000 emplois directs), la baisse de la TVA a permis de sauver plusieurs milliers d'établissements en difficultés et a contribué à la création de 5 300 emplois au deuxième semestre 2009. **Dans l'agriculture**, enfin, le plan de soutien exceptionnel d'octobre 2009 aura permis, en octroyant plus de 1,8 Md€ de prêts bonifiés, d'éviter le pire pour plusieurs centaines de milliers d'exploitants.

»» Maintenir le financement de l'économie, en contrepartie des prêts octroyés aux banques. En prêtant aux banques, l'État a permis d'éviter un effondrement du système bancaire et de protéger l'épargne des Français. Et grâce aux conditions posées par l'État, un resserrement général du crédit a pu être évité : malgré la crise, les encours de crédit ont augmenté de 2,7 % en 2009. La Médiation du crédit, créée pour veiller au respect des engagements des banques a permis, à ce jour, de débloquer 2,5 Md€ de crédits, pour près de 10 000 entreprises. Dans ce domaine essentiel au fonctionnement de l'économie, le gouvernement maintiendra une très grande vigilance.

Certes, **la France a connu une récession en 2009 mais grâce à une politique économique active, elle a pu limiter au maximum l'impact de la crise :** la performance économique française est, en 2009, la moins mauvaise des pays industrialisés : -2,2 % de croissance du PIB en 2009 contre -2,5 % aux États-Unis, -4,9 % en Allemagne ou -4,4 % au Royaume-Uni. Pour 2010, selon les instituts de prévision, **la France sera à nouveau dans le peloton de tête des pays de la zone euro avec une croissance de 1,5 %.**

Malheureusement, **la dégradation de l'emploi a été brutale** avec près de 420 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en 2009. À la fin de 2009, le taux de chômage s'établit à 9,6 % de la population active. Après pourtant une

phase de baisse sensible jusqu'à l'été 2008, la crise a conduit à une progression du chômage, de 22 % par rapport à mai 2007. Par comparaison, cependant, le chômage a plus que doublé aux États-Unis et en Espagne, augmenté de plus de 50 % au Royaume-Uni et de 35 % en moyenne dans la zone euro. Tant que le chômage n'aura pas recommencé à baisser, le gouvernement considérera que notre pays n'est pas sorti de la crise. **L'emploi demeurera la priorité absolue de la politique économique.**

Engager la ré-industrialisation de la France

Face à la menace d'une désindustrialisation massive de notre pays, **le chef de l'État a choisi d'amplifier encore les moyens consacrés à la politique industrielle :**

»» La France est désormais l'un des lieux au monde les plus favorables à l'innovation : depuis l'été 2007, en plus des pôles de compétitivité existants, **le crédit d'impôt recherche (CIR) visant à soutenir l'effort de R & D des entreprises a été triplé.** L'installation récente du siège européen de Microsoft à Issy-les-Moulineaux illustre la pertinence de cette orientation.

»» L'attractivité de notre territoire est spectaculairement renforcée par la suppression de la taxe

professionnelle qui frappait les investissements. Allégée dès 2009, elle est totalement supprimée à compter de 2010 : pour les entreprises, **l'allègement fiscal atteint 12 Md€ cette année et sera pérennisé à hauteur de 6 Md€ chaque année par la suite.** Les collectivités locales sont, par ailleurs, compensées entièrement de leurs pertes de recettes.

»» Notre pays dispose désormais d'un fonds stratégique d'investissement public, le FSI, créé en 2009, afin de pouvoir prendre des participations dans des entreprises ou des technologies dont le contrôle est considéré comme stratégique pour le développement industriel ou la sûreté de la France. Depuis sa création, 800 M€ ont déjà été investis dans 21 entreprises et groupes français.

Au printemps 2010, un ensemble de mesures de relance de l'activité industrielle est arrêté à l'issue des **États généraux de l'industrie** et bénéficiera des moyens d'investissement ouverts par le Grand Emprunt. Elles seront rapidement mises en œuvre avec pour objectif d'accroître la production industrielle française de 25% d'ici à 2015.

Maîtriser les finances publiques

Depuis trente ans, la France n'a plus jamais voté un budget en équilibre. **Avec la crise, le déficit et la dette publics de**

notre pays ont connu, comme tous nos partenaires, une nette dégradation : 8 % de déficit pour 2010 et une dette représentant 83,3 % du PIB.

Dans ce contexte, **l'effort de maîtrise des finances publiques, engagé dès 2007, doit être poursuivi.** D'autant que les premiers résultats de la politique de révision générale des politiques publiques (RGPP) sont là : 7 Md€ d'économies seront réalisées en 2011, le nombre des fonctionnaires de l'État aura été réduit de 100 000 entre 2007 et 2010 grâce au non-remplacement d'un départ en retraite sur deux, des réorganisations ont été conduites pour améliorer l'efficacité de nos services publics : carte judiciaire, bases de défense, fusion des impôts et du Trésor public, réorganisation des services de l'État dans les départements, fusion ANPE-Unédic, etc.

La politique de maîtrise des finances publiques et notamment la RGPP seront poursuivies dans les mois à venir et jusqu'en 2012, avec pour effet de ramener le nombre des fonctionnaires de l'État à ce qu'il était au début des années 1990, période où il n'est jamais apparu que la France était sous-administrée. Moins nombreux, les agents publics sont, cependant, mieux payés, ainsi que Nicolas Sarkozy en avait pris l'engagement dans la campagne présidentielle. À cet égard, les fonctionnaires de l'État ont bénéficié de la moitié des économies générées par les suppressions de postes, soit près de 2 Md€ depuis 2007.

Imposer une régulation plus ambitieuse du capitalisme

Nicolas Sarkozy n'a cessé de plaider, en Europe et sur le plan international, pour que toutes les leçons de la crise financière soient tirées. Dès la fin de 2008, le président de la République, alors président en exercice de l'Union européenne, a été l'initiateur d'une vaste mobilisation internationale visant à **réguler et moraliser le capitalisme financier**, au travers des réunions du G20 :

>>> Encadrement des bonus des traders, une taxe sur les bonus étant instituée en France et au Royaume-Uni en 2009.

>>> Renforcement des exigences en capital pour les banques sur leurs activités risquées et encadrement des activités de titrisation.

>>> Régulation des activités des agences de notation et des activités des *hedge funds* auxquels sont imposées des obligations de transparence et d'agrément.

>>> Lutte renforcée contre les paradis fiscaux : près de 300 accords d'échange d'informations ont été signés par d'anciens paradis fiscaux et 15 pays ont décidé de mettre fin au secret bancaire en matière fiscale.

»»» **Triplement des fonds du FMI** pour aider les pays affectés par la crise.

L'an prochain, en 2011, **en assumant la présidence du G20, la France poursuivra son action**, pour réguler le capitalisme mondial, remédier aux dysfonctionnements du système monétaire international et instaurer une nouvelle gouvernance mondiale plus équilibrée et plus responsable face aux grands défis de notre temps.

Vouloir une France plus forte

➤ **Rétablir l'autorité de la loi et protéger les Français**

Garantir la sécurité de nos concitoyens exige une mobilisation permanente des forces de sécurité. Engagée depuis 2002, sous la responsabilité de Nicolas Sarkozy alors ministre de l'Intérieur, la politique de lutte contre la délinquance a connu, depuis 2007, plusieurs étapes nouvelles et importantes :

»»» **Instauration de peines planchers contre les récidivistes par la loi du 10 août 2007** : désormais, les crimes ou délits commis en récidive sont punis d'une peine qui ne peut être inférieure à un seuil fixé par la loi et ne peut plus être aménagée après le prononcé de la condamnation. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, 22 380 peines planchers ont été ainsi prononcées par les juridictions. Par ailleurs, la pratique des grâces collectives est totalement supprimée depuis 2007.

»»» **Création d'un délit d'appartenance à des bandes violentes**, voté par le Parlement en février 2010 : l'appartenance à une bande violente est désormais considérée comme un délit passible de trois années de prison.

»»» Création, par la **loi du 25 février 2008, d'une « rétention de sûreté »** vis-à-vis des criminels les plus dangereux. À la fin de leur peine, les personnes susceptibles de récidiver sont placées, par décision judiciaire, dans un centre dans lequel elles font l'objet de façon permanente d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique. À l'égard des condamnés présentant une dangerosité moindre, la loi de 2008 a également **créé la « surveillance de sûreté »** : après l'exécution de leur peine, les condamnés demeurent sous surveillance étroite tant que leur dangerosité le justifie.

»»» **Le rapprochement de la police et de la gendarmerie** sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, afin de parvenir à la meilleure coordination opérationnelle des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire. **La police d'agglomération** parisienne est, par ailleurs, **mise en place** depuis septembre 2009 pour optimiser les interventions des 33 000 policiers et gendarmes qui assurent la sécurité de 6,4 millions de Français. La même réorganisation sera conduite, par la suite, à Lille, Lyon et Marseille.

»»» Ces initiatives importantes en faveur de la sécurité publique ont été accompagnées, en outre, de **l'ouverture de 11 établissements pénitentiaires** (Mont-de-Marsan, Roanne, Lyon-Corbas et Saint-Denis de La Réunion, Bourg-en-Bresse, Béziers, Poitiers, Rennes, Le Mans, Le Havre et Nancy), **et de 6 établissements pénitentiaires pour mineurs** (Meyzieu,

Marseille, Porcheville, Quiévrechain, Orvault, Lavour), entraînant déjà la création de près de **7 500 places nouvelles de prison** sur les 13 200 attendues à l'horizon 2012.

Au final, grâce à l'effet cumulé de ces mesures et à l'action des forces de l'ordre, **la France connaît sa 7^e année consécutive d'amélioration dans la lutte contre la délinquance**. Le nombre de crimes et délits constatés a baissé de près de 15 % entre 2002 et 2008. Il avait augmenté d'autant entre 1997 et 2002. En outre, le taux d'élucidation a progressé de 50 % : il se situe aujourd'hui à 38 % contre 25 % en 2001.

Pour aller plus loin, le gouvernement a lancé **un vaste programme de développement de la vidéoprotection**. Près de 20 000 caméras ont été installées en France à ce jour. Leur nombre doit tripler d'ici 2011 pour atteindre 60 000 et permettre aux forces de l'ordre de démultiplier leur efficacité au service des Français. De même, le vote de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure apportera de nouveaux moyens. Face à un enjeu aussi essentiel que la sécurité des Français, **tout sera mis en œuvre pour atteindre l'objectif fixé : faire reculer la délinquance toujours plus efficacement**.

Rendre une Justice plus humaine

La réforme de la carte judiciaire pour l'adapter aux nécessités d'aujourd'hui – la première réforme depuis 1958 – a été préparée, décidée et mise en œuvre depuis 2007. Partant de 1 200 juridictions, 318 juridictions ont été regroupées et 403, devenues trop petites, ont été supprimées. Dans un contexte d'accroissement des effectifs de la Justice (+ 2 300 en trois ans), cette réforme permettra d'améliorer l'efficacité du service public de la Justice au profit de chaque citoyen.

Le président de la République a également souhaité que les victimes soient placées au cœur de la procédure judiciaire. **Le juge délégué aux victimes** veille désormais au respect de leurs droits dans l'exécution de la condamnation prononcée à l'encontre de leur agresseur. Par ailleurs, **un service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions** (Sarvi) a été créé. Il permet de dédommager rapidement les victimes de préjudices corporels et c'est lui qui se retourne, parallèlement, vis-à-vis des coupables.

Enfin, la réforme constitutionnelle de 2008 consacre **l'ouverture de la saisine du Conseil supérieur de la magistrature aux justiciables**, qui pourront désormais porter à la connaissance de cet organisme des requêtes mettant en cause le fonctionnement de la Justice et

susceptibles d'entraîner des **sanctions disciplinaires à l'encontre des magistrats**.

Dans les mois à venir, la procédure pénale sera refondue pour une meilleure efficacité de la lutte contre la délinquance, une meilleure protection des libertés individuelles et une meilleure prise en compte des victimes.

Défendre l'immigration choisie et préserver notre identité nationale

Annoncées à l'occasion de la campagne présidentielle, les premières décisions du gouvernement ont permis une action décisive dans ce domaine :

»»» Création d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire à compter de 2007 pour traiter l'ensemble des questions migratoires qui étaient auparavant morcelées entre plusieurs administrations.

»»» Adoption en 2008, sous la Présidence française de l'UE, d'un pacte européen interdisant désormais les régularisations massives de sans-papiers.

»»» Durcissement du cadre du regroupement familial : la maîtrise de la langue française est désormais impérative.

Rien qu'en 2009, 100 000 contrats d'accueil et d'intégration ont été signés, par lesquels les personnes admises sur notre territoire s'engagent à respecter les règles de la République.

Le niveau de l'immigration régulière est stabilisé (173 000 en 2009 contre plus de 200 000 en 2002 et 2003). Depuis 2007, la moyenne annuelle du nombre de demandeurs d'asile est revenue à moins de 35 000, à un niveau comparable à celui de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, contre plus de 50 000 au début des années 2000.

La crédibilité de la France dans la lutte contre l'immigration illégale a été restaurée: 145 filières ont été démantelées en 2009, les éloignements ont triplé, passant de 10 000 en 2002 à près de 30 000 en 2008 et 2009. En outre, dans le cadre de la transposition de la directive « Retour », un projet de loi déjà approuvé par le Conseil des ministres permettra d'améliorer encore la procédure de reconduite à la frontière.

Enfin, le dialogue avec les pays d'origine est désormais l'une des clés d'une nouvelle politique destinée à favoriser la mobilité, tout en évitant le pillage des « cerveaux ». Neuf accords de gestion concertée des flux migratoires ont été signés, notamment avec le Sénégal, le Bénin, la Tunisie ou le Cameroun.

Conserver à la France son rôle et sa place dans le monde

Depuis 2007, la France a retrouvé sa place centrale en Europe. C'est à l'initiative du Président Sarkozy que le blocage institutionnel dans lequel se trouvait l'Europe depuis 2005 a pu être levé, grâce à la proposition d'un traité simplifié, qui est devenu le Traité de Lisbonne. Ce traité, finalement ratifié grâce au compromis trouvé sous présidence française permet de doter l'Union européenne d'une gouvernance renforcée et adaptée à sa taille actuelle.

La présidence française de l'Union européenne de 2008 a été l'occasion de donner à l'Europe un rôle leader pour créer l'Union pour la Méditerranée (juillet 2008), pour mettre fin à la guerre entre la Russie et la Géorgie (août-septembre 2008), pour apporter une réponse commune à la crise financière qui menaçait d'emporter l'ensemble du système bancaire international (octobre 2008), pour jeter les bases d'une nouvelle gouvernance mondiale grâce à la première réunion d'un sommet du G20 (novembre 2008), et pour lutter contre le changement climatique en faisant de l'Europe le premier continent au monde à se doter d'un ensemble de mesures précises (décembre 2008). Parce que **l'agriculture et la pêche sont des secteurs stratégiques pour la sécurité alimentaire de l'Europe**, la France défendra une réforme de la PAC et de la politique

commune des pêches destinée à mieux protéger nos agriculteurs et nos pêcheurs, plutôt qu'à les abandonner aux fluctuations des marchés.

Sur le plan international, la réforme de la Défense nationale et le retour de notre pays dans le commandement intégré de l'OTAN permettent à notre pays de disposer à nouveau d'une influence et d'une capacité d'action dans le monde entier, tout à fait considérables.

Enfin, la France entend continuer à œuvrer pour la paix, sans naïveté mais sans relâche, comme elle a pu le faire, de manière **décisive dans plusieurs crises internationales**, entre la Russie et la Géorgie ou au Proche-Orient, voire en obtenant la libération de nombreux otages, comme les infirmières bulgares ou des compatriotes retenus dans des régions dangereuses de par le monde.

Construire une France moderne

 *Faire de la France
une démocratie apaisée*

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 est la plus importante qu'ait connue la ^ve République depuis 1958. Elle vise à corriger les déséquilibres observés jusque-là, encore aggravés par l'introduction du quinquennat en 2000 :

»» Les pouvoirs du Président sont mieux encadrés : le Parlement dispose d'un droit de veto à la majorité qualifiée sur les nominations du chef de l'État. En outre, le président de la République ne peut accomplir plus de deux mandats consécutifs.

»» Le Parlement est profondément revalorisé : il dispose de la moitié de son ordre du jour, pour examiner ses propositions de loi et pour contrôler l'exécutif. Les moyens de contrainte de l'exécutif (procédure d'urgence, article 49-3) sont fortement restreints et la procédure d'examen des textes par les commissions confère à ces dernières une importance considérable.

»» **Les droits des citoyens sont mieux protégés** : les justiciables peuvent, depuis le 1^{er} mars 2010, invoquer devant les tribunaux la conformité des lois à la Constitution. En outre, la possibilité d'introduire un référendum d'initiative populaire est désormais ouverte.


Sur la base de cette révision, Nicolas Sarkozy entend promouvoir une pratique institutionnelle nouvelle, plus transparente et apaisée. Elle s'accompagne de l'ouverture de postes ministériels et de postes éminents à des membres de l'opposition ou des personnalités issues de la société civile.

De même, jamais le dialogue social n'a été aussi dense et efficace que depuis mai 2007, entre le président de la République, les organisations syndicales et les représentants patronaux. Cette pratique s'appuie aussi sur des règles nouvelles et modernes : un accord collectif n'est valable que si une majorité de syndicats ne s'y oppose pas et si les signataires représentent au moins 30 % des salariés. Enfin, la représentativité des syndicats et leur poids sont désormais fondés sur les résultats aux élections professionnelles, et non plus sur une présomption de représentativité fixée par un arrêté remontant à 1966.

Cette ouverture sur le dialogue social, n'exclut pas, néanmoins, la fermeté sur l'équilibre indispensable entre le droit

de grève des uns et le droit au travail des autres. C'est ce qui a conduit le gouvernement à instaurer par la loi **une obligation de service minimum**, en cas de grève, **dans les transports et à l'Éducation nationale**. Ainsi, pendant les douze jours de la grève d'avril 2010 à la SNCF, les engagements en matière de service minimum ont été systématiquement respectés, permettant aux usagers d'être transportés sans trop de difficultés.

Parmi les chantiers importants en cours, figure, enfin, la réforme des collectivités locales, impliquant une meilleure articulation entre la région et le département grâce à la création des conseillers territoriaux en lieu et place des conseillers généraux et régionaux, l'élection des délégués intercommunaux au suffrage universel direct, et, enfin, la clarification des compétences entre les différents niveaux de collectivités. Cette réforme sera tout simplement la **première de l'histoire institutionnelle française à simplifier les niveaux d'administration**, sans créer de structures nouvelles.

 **Donner une priorité absolue à l'enseignement supérieur et à la recherche**

Les défis de l'université et de la recherche française sont immenses : offrir une formation adaptée et qualifiante aux étudiants, soutenir l'innovation, retrouver l'attractivité et le

rayonnement scientifique et intellectuel d'un grand pays comme le nôtre. Dès le début de son mandat, le président de la République a voulu relever ces défis en portant **une réforme d'autonomie des universités**.

Depuis lors, l'autonomie a été plébiscitée par les universités elles-mêmes : elle a été choisie librement par 51 universités sur 84 au 1^{er} janvier 2010, et la quasi-totalité des universités françaises sera autonome au 1^{er} janvier 2011, un an avant le terme prévu.

Ce changement de gouvernance manifeste ses premiers effets concrets : dès 2010, 31 bibliothèques font le choix d'être ouvertes jusqu'à 23 h 30 et le dimanche pour certaines. L'Université Paris-Diderot vient d'annoncer l'arrivée de George Smoot, prix Nobel de physique 2006, illustrant à la fois les nouveaux pouvoirs de recrutement offerts aux universités et l'attrait retrouvé de nos facultés.

Parallèlement à la démarche d'autonomie, **des moyens inédits sont offerts aux universités et à la recherche : 15 Md€ supplémentaires seront mobilisés d'ici à 2012, auxquels s'ajoute** l'opération Campus dotée de 5 Md€ et consacrée à des opérations de rénovation immobilière pour une quarantaine d'établissements. Récemment, cette programmation a encore été renforcée par le Grand Emprunt, ce qui porte **le total des moyens nouveaux**

pour l'université sur le quinquennat au chiffre impressionnant de 39 Md€. Cet effort sera poursuivi avec constance et détermination dans les mois à venir.

Les étudiants sont les premiers bénéficiaires de cet effort national : la dépense annuelle par étudiant a progressé de 15 % depuis 2006. Et ces moyens nouveaux s'accompagnent d'une montée en puissance de dispositifs permettant de soutenir les étudiants les plus modestes et les boursiers dans toutes les formations de l'enseignement supérieur. L'objectif est clair : **que les revenus et le milieu d'origine d'un étudiant ne soient plus jamais des limites à son ambition dans la poursuite de ses études**.

Replacer l'Éducation nationale sur ses fondamentaux

Face aux nombreux défis de l'école, le chef de l'État a voulu remettre les valeurs du mérite, du travail et de l'égalité des chances au cœur de sa politique éducative. Elles constituent l'horizon des mesures mises en œuvre depuis 2007 :

»» Donner la priorité à la maîtrise des savoirs fondamentaux, avec la réforme de l'école primaire, entrée en vigueur dès la rentrée 2008. Notre école primaire se transforme en profondeur grâce à de nouveaux programmes

recentrés sur l'essentiel : lire, écrire, compter. La mise en place d'évaluations nationales, à la fin du CE1 et du CM2 permettra de juger de l'assimilation des connaissances. Et pour soutenir les élèves en difficulté, deux heures par semaine d'aide individualisée en petits groupes ont déjà été instituées.

»» Permettre à chacun de réussir, en donnant plus à ceux qui ont moins : pour « les orphelins de 16 heures » a été instauré dans tous les collèges ainsi que dans les écoles de l'éducation prioritaire **l'accompagnement éducatif après les cours** : 30 % des collégiens y étaient inscrits l'année dernière. Par ailleurs, afin de donner aux élèves méritants issus de milieux défavorisés les meilleures conditions de réussite, **200 M€ seront consacrés, dans le Grand Emprunt, à la création d'internats d'excellence**. Après l'ouverture de l'internat de Sourdun à la rentrée 2009, 12 nouveaux internats ouvriront leurs portes dès la rentrée 2010.

»» Permettre aux parents d'élèves de choisir l'établissement de leurs enfants grâce à l'assouplissement de la carte scolaire. En moyenne, 70 % des demandes ont pu être satisfaites lors de la dernière rentrée.

»» Accueillir les enfants handicapés en milieu scolaire ordinaire : à la rentrée 2009, 185 000 élèves handicapés étaient accueillis à l'école. C'est 10 000 de plus qu'à la rentrée dernière et 40 % de plus qu'en 2005.

Après **la réforme du lycée professionnel**, entrée en vigueur à la rentrée 2009, **ce sera au lycée d'enseignement général et technologique d'être réformé en 2010** avec notamment la création de deux heures d'accompagnement personnalisé par semaine pour tous les lycéens, une meilleure orientation, un véritable rééquilibrage des filières au profit notamment de la filière littéraire et une priorité donnée à l'apprentissage des langues.

L'objectif de l'ensemble de ces réformes reste de démocratiser profondément l'accès à l'université et aux grandes écoles. Pour mettre fin à la reproduction sociale des élites, Nicolas Sarkozy a rappelé que chaque classe préparatoire dans chaque lycée de France devait se fixer un objectif de **30 % d'élèves boursiers, avant de parvenir, d'ici trois ans, à un taux équivalent dans chaque grande école.**

Dans les mois à venir, la sécurité dans les établissements d'enseignement sera une priorité des pouvoirs publics. L'école n'a pas à subir les conséquences de **phénomènes extérieurs de violence ou de démission parentale**, qui la déstabilisent. Le gouvernement entend s'atteler au **rétablissement de l'autorité** dans les établissements scolaires, où les élèves et les équipes éducatives doivent se sentir en sécurité. À l'égard des parents qui ne feraient pas respecter l'obligation scolaire, les sanctions déjà prévues de suspension des allocations familiales, seront rendues effectives.

Ouvrir à tous l'accès à la culture et au patrimoine

La culture et le patrimoine de la France sont des richesses considérables. Depuis 2007, **l'action tout entière de Nicolas Sarkozy a été tournée vers un objectif premier : faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre**. La suppression de la publicité sur les chaînes de la télévision publique a ainsi permis de sortir le service public de la contrainte d'audience, en lui offrant la possibilité d'une programmation ambitieuse et visant exclusivement la qualité. Rendre la culture populaire, c'est aussi le sens de la généralisation de la gratuité dans les musées pour les jeunes de 18 à 25 ans, afin qu'ils puissent former leur goût au contact des plus belles œuvres nées de l'esprit humain.

Entrer dans le développement durable grâce au Grenelle de l'environnement

La France s'est dotée dès 2007, avec le **Grenelle de l'environnement, d'un vaste plan destiné à inscrire notre pays dans le développement durable**, pour mieux respecter l'environnement, pour lutter contre le changement climatique et pour anticiper la société de l'après-pétrole et l'épuisement des ressources naturelles. Deux ans plus tard, les engagements sont mis en œuvre et portent leurs fruits :

»» La rénovation thermique des logements est lancée grâce au succès de l'éco-prêt à taux zéro (100 000 conclus en neuf mois) et les nouvelles normes de construction (BBC) dans le neuf, en vigueur l'an prochain, permettront à chaque ménage de réaliser demain **une économie de 4 000 euros par logement en habitat collectif et 15 000 euros en maison individuelle, sur vingt ans. D'ores et déjà, de nouveaux emplois voient le jour et se développent pour répondre à la demande des Français.**

»» Jamais la France n'a engagé des moyens aussi importants en faveur des transports durables. D'ici à 2020, la France comptera 2 000 kilomètres de plus de ligne à grande vitesse : 5 lignes seront construites en même temps dès l'an prochain, entre Tours et Bordeaux, vers la Bretagne et les Pays de la Loire, autour de Nîmes et de Montpellier, vers Strasbourg, entre Mulhouse et Dijon. Un canal à gabarit international sera creusé, le premier depuis un siècle, entre la Seine et le Nord. 1 600 kilomètres supplémentaires de transports en commun en site propre, notamment des tramways, seront construits, d'ici à 2020. Enfin, un plan fret doté de 7 Md€ vise à faire passer la part du rail et du fleuve de 14 à 25 % dans le transport de marchandises d'ici dix ans.

»» Les énergies renouvelables connaissent également un très fort développement : elles représentaient en 2009 12,5 %

de la consommation d'énergie, contre 10 % en 2007 (+ 25 % en deux ans), en ligne avec l'objectif de 23 % à l'horizon 2020.

»» La France se donne également les moyens de préserver la biodiversité : ainsi depuis l'activation de la clause de sauvegarde contre le maïs transgénique MON 810 début 2008, notre pays s'est doté, avec le Haut Conseil des biotechnologies, de moyens nationaux autonomes d'évaluation environnementale des OGM. À l'occasion du Grenelle de la mer, la France a engagé une procédure de classement d'aires marines, destinées à représenter 20 % de l'espace marin français d'ici à 2020, soit plus de 2 millions de kilomètres carrés de mer et d'océan sous toutes les latitudes.

»» La fiscalité écologique a fait ses preuves : le bonus/malus automobile a permis à notre pays de se placer en tête des pays industrialisés pour les émissions de CO₂ de ses véhicules neufs. **Elle a vocation à s'étendre** à compter de 2012, avec l'entrée en vigueur de la taxe kilométrique poids lourds sur le réseau non concédé. Quant à la taxe carbone, afin d'éviter toute distorsion à l'encontre des entreprises françaises, elle sera mise en œuvre dès lors qu'un engagement européen aura été obtenu sur l'instauration d'une taxe carbone aux frontières permettant de taxer les produits importés de pays qui refusent de réduire leurs émissions de CO₂.

Avec un niveau d'émissions de CO₂ inférieur de 13 % en 2009 à notre plafond d'émission défini par le Protocole de Kyoto, **la France est exemplaire en matière de lutte contre le changement climatique.** À l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, notre pays a obtenu l'adhésion de tous les États membres au paquet « climat-énergie » de réduction des émissions en Europe. Et malgré le demi-succès de Copenhague, notre pays entend demeurer leader dans ce combat, au travers notamment d'une mobilisation contre la déforestation, responsable à elle seule de 20 % des émissions de CO₂ mondiales.

Enfin, avec **le projet du Grand Paris**, la France se donne une ambition inédite de conjuguer, sur le territoire de la région capitale, la création de nouveaux pôles d'activités, un profond renouveau architectural et le développement durable, avec notamment la construction d'un vaste réseau nouveau de transports en commun pour un investissement supérieur à 30 Md€.

Préparer la France de demain avec le Grand Emprunt

Notre pays a trop longtemps négligé l'investissement au profit des dépenses courantes. Ce faisant, la France a pris le risque de réduire dramatiquement ses perspectives de croissance à long terme.

Annoncé par le Président devant le Parlement réuni en Congrès, le 22 juin 2009, au plus fort de la crise économique, le lancement d'un Grand Emprunt entend rompre avec cette facilité, en permettant à notre pays de reprendre l'avantage dans les domaines les plus stratégiques pour la croissance de demain.

La loi de finances rectificative pour 2010 vient de valider cet **emprunt national, d'un montant de 35 Md€ et destiné au financement des priorités d'avenir** pour notre pays : l'enseignement supérieur et la recherche qui sont les clés de notre compétitivité future (19 Md€), les filières industrielles et les PME (6,5 Md€), le développement durable (5 Md€) ou l'économie numérique (4,5 Md€) notamment pour assurer la couverture du territoire en haut débit.

Bâtir une France plus juste

Réhabiliter le travail

Le travail est la source de toute richesse. En réduisant le temps de travail et le taux d'activité des seniors, la France s'est considérablement appauvrie. Pire, elle a porté atteinte à une valeur fondamentale de notre société. Depuis son élection, Nicolas Sarkozy s'est appliqué à **réhabiliter cette valeur**, mise à mal par les 35 heures et minée par le développement de l'assistantat :

>>> Permettre à ceux qui le souhaitent de travailler plus et de gagner plus : d'une part, grâce à la loi TEPA d'août 2007, **les heures supplémentaires sont désormais exonérées de charges et d'impôts.** En 2008, déjà près d'un salarié sur quatre (5,5 millions) a bénéficié de ce dispositif, soit une redistribution de pouvoir d'achat de l'ordre de 150 € par mois. En 2009, malgré la crise, le volume des heures supplémentaires n'a diminué que de 7 % par rapport à 2008, avec donc un gain en pouvoir d'achat presque équivalent à celui de 2008 pour plusieurs millions de salariés. D'autre part, **les possibilités de cumul d'un emploi avec une retraite ont**

été libérées, les préretraites limitées et la mise à la retraite d'office avant 70 ans, supprimée, car ces dispositifs faisaient arbitrairement sortir du marché de l'emploi des salariés riches en expérience et en savoir-faire. Grâce à ces mesures, en 2009 et malgré la crise, pour la première fois, le taux d'emploi des seniors a commencé à se redresser.

>>> Élargir les possibilités pour des salariés, volontaires dans leur entreprise, de **travailler le dimanche** en percevant une rémunération double de celle d'un jour de semaine, grâce à la loi votée à l'été 2009.

>>> Permettre à tous les Français souhaitant s'installer à leur compte, de tester leur savoir-faire en bénéficiant d'un cadre réglementaire et fiscal favorable, avec la création du statut d'auto-entrepreneur à compter du 1^{er} janvier 2009. D'ores et déjà, plus de 320 000 personnes utilisent cette mesure pour aller vers la création de leur entreprise.

Réhabiliter le travail passe aussi nécessairement par le fait de rendre la reprise d'un emploi toujours plus avantageuse que l'inactivité ou l'assistanat. C'est ce qui a été fait avec **la création du revenu de solidarité active (RSA)**, annoncée par le président de la République, et financée grâce à un prélèvement supplémentaire sur le capital. Le RSA opère aussi une simplification en remplaçant les aides dédiées aux plus modestes (RMI, API).

Fin 2009, 1,7 million de foyers percevaient le RSA : 1,3 million l'ont perçu en remplacement du RMI ou de l'API et plus de 400 000 foyers l'ont perçu en complément de revenus d'activité. En 2010, le RSA sera étendu aux moins de 25 ans, qui exercent une activité professionnelle, soit au moins 160 000 jeunes actifs.

Enfin, réhabiliter le travail, c'est œuvrer pour un meilleur partage de la valeur ajoutée. Dans cet esprit de justice, les prélèvements sur la rémunération des dirigeants ont été ramenés dans le droit commun : **les stock options sont soumises à des cotisations sociales depuis 2008 et les prélèvements sociaux sur les retraites « chapeau » ont été doublés.**

Pour renforcer le pouvoir d'achat aux salariés, **la loi du 3 décembre 2008** sur les revenus du travail a renforcé l'incitation des entreprises à conclure des accords d'intéressement. Elle a assoupli encore les dispositifs de participation afin que le salarié puisse choisir lui-même entre l'obtention des sommes distribuées ou leur placement à long terme. Enfin, elle **conditionne les allègements de charges sociales généraux des entreprises, à la tenue régulière de négociations sur les salaires.**

Au-delà, cependant, le président de la République a affirmé un principe simple et structurant : **quand il y a création de valeur, chacun dans l'entreprise doit être associé**

à son partage. C'est en ce sens que les pouvoirs publics ont demandé, l'an dernier, aux partenaires sociaux d'engager des discussions. Ces discussions n'ont pas débouché, à ce stade. Si cette situation devait persister, le gouvernement n'aurait alors d'autre choix que de préparer un projet de loi.

Garantir une véritable sécurité sociale professionnelle à chacun

Pour accompagner les salariés français **face aux aléas de la vie professionnelle** et à la précarité des parcours professionnels d'aujourd'hui, le président de la République s'est engagé à instaurer **une véritable sécurité sociale professionnelle**. Cet engagement est mis en œuvre par l'adoption de mesures permettant de :

»» Réussir les transitions professionnelles grâce à la réforme de la formation professionnelle, actée par la loi du 24 novembre 2009, qui offre aux plus fragiles les moyens de faire évoluer leurs compétences. Concrètement, avec la création du fonds de sécurisation des parcours professionnels, doté de 900 M€, 200 000 demandeurs d'emploi et 500 000 salariés peu qualifiés supplémentaires vont pouvoir chaque année accéder à la formation continue.

»» Améliorer le reclassement des salariés licenciés : l'État et les partenaires sociaux ont revu les outils disponibles.

140 000 personnes ont bénéficié d'un contrat de transition professionnelle (CTP) ou d'une convention de reclassement personnalisée (CRP) en 2009. Ces dispositifs ont, en effet, été étendus aux bassins d'emplois les plus touchés par les restructurations. Ils garantissent le maintien du revenu antérieur pendant un an.

»» Mieux accompagner la recherche d'un emploi grâce à un service public de l'emploi performant. La fusion entre l'organisme d'accompagnement des demandeurs (ANPE) et celui qui indemnise le chômage (Assedic) offre désormais un guichet unique : Pôle emploi. Malgré un contexte très difficile en 2009, cette fusion a été menée en un an. 900 sites unifiés ont été déployés sur le territoire, sans qu'aucun retard ne soit pris dans l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Pôle Emploi doit désormais monter en puissance pour accompagner toujours mieux tous les demandeurs d'emploi.

Les droits ont été améliorés par la nouvelle convention d'assurance chômage, entrée en vigueur en avril 2009 : l'indemnisation des demandeurs d'emploi a été améliorée en abaissant à 4 mois (contre 6 auparavant) la durée minimale de travail nécessaire pour bénéficier de l'allocation chômage.

Pôle emploi a **également reçu la mission de veiller au respect des devoirs des chômeurs** : depuis 2008, tout demandeur d'emploi refusant plus de deux offres valables

d'emploi qui lui sont faites s'expose à des sanctions et à la perte de ses indemnités.

Réduire les prélèvements qui pèsent sur les classes moyennes

La France s'est trop longtemps résignée à des niveaux de prélèvements obligatoires parmi les plus élevés au monde, et reposant très fortement sur les revenus du travail. Afin de faire progresser le pouvoir d'achat des Français qui travaillent, Nicolas Sarkozy s'est engagé à réduire les prélèvements qui pèsent sur les revenus d'activité.

Depuis 2007, malgré un contexte de forte tension sur les finances publiques, **les prélèvements sur les ménages ont déjà été fortement réduits** : sans même prendre en compte les mesures du plan de relance notamment la suppression des 2^e et 3^e tiers provisionnels pour près de 5 millions de contribuables modestes, le gouvernement a baissé les impôts de 16 Md€ entre 2007 et 2010, dont plus des deux tiers (10,6 Md€) au profit des ménages et pour un petit tiers (5,7 Md€) pour les entreprises. Depuis 2007, le taux de prélèvements obligatoires a diminué de 2,5 points, en passant de 43,2 % en 2007 à 40,7 % en 2010.

Certaines impositions nouvelles ont été créées certes, mais **l'allègement global reste massif au profit des classes**

moyennes et modestes. La défiscalisation des heures supplémentaires bénéficie essentiellement aux ouvriers et aux employés. Les droits de succession n'ont été conservés que pour les 5 % des Français les plus fortunés. Pour tous les autres, c'est-à-dire les 95 % des Français les moins riches, transmettre le fruit d'une vie de travail sans droits de succession est désormais possible. La déduction des intérêts d'emprunts immobiliers profite à tous les ménages, y compris tous ceux qui sont non imposables, afin de les aider à devenir propriétaires de leur logement. Quant au bouclier fiscal plafonnant les impôts à payer à 50 % des revenus de l'année, il concerne aussi de nombreux contribuables modestes : plus d'un bénéficiaire sur deux n'est pas soumis à l'ISF.

Protéger les Français en investissant dans leur santé

Pour préserver l'excellence de son système de santé, la France doit **investir sans relâche** dans ce domaine, tout **améliorer l'organisation sanitaire pour garantir à chacun**, quels que soient ses moyens, **le meilleur accès à des soins de haute qualité.**

C'est ce qui est fait depuis 2007, avec la **réforme de l'hôpital** qui vise justement, grâce à une meilleure organisation, à améliorer la qualité des soins offerts aux Français sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, la gouvernance

du système de santé a profondément évolué : les **agences régionales de santé (ARS)**, attendues depuis vingt ans et créées le 1^{er} avril 2010, mettent fin à un cloisonnement incompréhensible entre l'hôpital et la médecine de ville.

Les plans de santé publique annoncés par le chef de l'État (plans **Alzheimer, cancer et soins palliatifs**) ont été engagés. Grâce à la recherche, ils offrent l'espoir d'améliorer la qualité de vie des malades et des aidants. Chaque année, ce sont 500 000 patients supplémentaires qui sont susceptibles de bénéficier de ces plans. Plus largement, afin d'adapter notre protection sociale au vieillissement de notre population, **le défi de la dépendance devra être relevé**, dès la conclusion de la réforme des retraites.

Le principal chantier à venir est celui de **la médecine libérale**. Alors que la densité médicale en France va passer de 300 à 270 médecins pour 100 000 habitants en 2020, il s'agit d'un sujet d'inquiétude, notamment en zone rurale. Reconnaisant le rôle fondamental des médecins généralistes dans l'offre de soins, le président de la République a annoncé une revalorisation de la consultation à 23 € à compter du 1^{er} janvier 2011, tout en lançant une vaste concertation sur l'avenir de la médecine libérale avec des praticiens de terrain dans les régions.

Grâce à un système de santé mieux organisé, les dépenses d'avenir du Grand Emprunt consacrées à la

santé (2,5 Md€) auront demain un effet amplifié sur la recherche et l'innovation biomédicales.

Rendre plus équitable le système français de retraite

Dans un domaine essentiel de la protection sociale comme celui des retraites, le président de la République s'est placé d'emblée sous le signe de la justice et de la responsabilité :

»» Conformément à l'engagement du candidat Nicolas Sarkozy, **la revalorisation du minimum vieillesse, de 25 % d'ici 2012, est en cours** : soit un gain de 1 000 euros par an sur la durée du quinquennat. Au 1^{er} avril 2010, pour les retraités les plus modestes, il a progressé de +4,8 %, soit un passage de 677 à 710 € par mois. Il en va de même pour les retraites agricoles et pour les pensions de réversion : pour les veufs et veuves les plus modestes, au 1^{er} janvier 2010, le taux de la réversion est passé de 54 % à 60 %, soit un gain de +200 € par an.

»» **La réforme des régimes spéciaux de retraite (SNCF, RATP, Banque de France, etc.) a été menée à bien** dès l'automne 2007. Dans un but évident de justice, il s'agissait d'aligner ces régimes de retraite sur ceux de la fonction publique. D'ores et déjà, cette réforme a déjà permis de soulager les comptes des régimes de retraite du secteur public de 500 M€ d'ici à 2012, puis ensuite de 500 M€ par an au-delà.

Faire preuve de responsabilité en matière de retraites, c'est garantir leur pérennité. Or, nos régimes de retraite sont confrontés aujourd'hui à une situation très difficile : 1 retraite sur 10 n'est déjà plus financée et si nous ne faisons rien, ce sera 1 sur 6 en 2030. Sans correction, le déficit prévu en 2050 sera supérieur à 100 Md€ par an. Et la crise accélère encore ce processus : avec la chute des recettes, le déficit du régime de retraite, cette année, est celui que le Conseil d'orientation pour les retraites n'attendait initialement que pour l'année 2030.

La réforme des retraites est préparée en étroite concertation avec toutes les parties intéressées, les syndicats, les organisations patronales et les partis politiques. À la demande du président de la République, la concertation est d'ores et déjà engagée par le ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique. De nombreuses options sont sur la table des négociations. Une chose est sûre : **la réforme des retraites devra avoir lieu en cette année 2010** pour préserver la solidarité de notre système par répartition.

Malgré la crise qui affecte durement notre pays, le cap du mandat confié par les Français à Nicolas Sarkozy, le 6 mai 2007, est aujourd'hui tenu. Depuis trois ans, les valeurs du travail, de l'autorité, de la justice et de la responsabilité face à l'avenir sont effectivement celles qui animent l'action du président de la République. Pour offrir aux Français les résultats qu'ils attendent, la mobilisation de l'État ne faiblira pas. De nombreux chantiers restent également à ouvrir dans les deux ans à venir.

Après trois ans d'action, toutefois, un constat s'impose : le changement est bel et bien possible dans notre pays. La démonstration en a été faite : la France n'est pas condamnée à la sclérose, à l'inertie et aux conservatismes. La France a déjà profondément commencé à changer, pour le bien de tous les Français et grâce à eux. Les efforts de chacun n'ont pas été vains. C'est forts de cette assurance, confiants et solidaires qu'il nous faut affronter les épreuves actuelles, qu'il nous faut continuer à travailler, qu'il nous faut continuer à tout mettre en œuvre, pour demeurer fidèles au profond espoir de changement des Français.

*Crédit photos : Unité photographique
de la Présidence de la République française
Photo : Arc de triomphe*

Achévé d'imprimer en mai 2010



Trois ans après l'élection de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République française, l'heure n'est pas au bilan. Face à la crise dont les effets perdurent, le temps demeure résolument à l'action. Le président de la République a été élu pour cinq ans par les Français. Ce n'est qu'au terme de ces cinq années qu'un bilan complet pourra être tiré. Il reste encore près de deux ans de travail au gouvernement et à la majorité pour tenir tous les engagements pris en 2007.

Cependant, après trois années de travail au service des Français, il est utile de détailler, pour chacun des objectifs principaux de l'action du chef de l'État, les réformes engagées, les résultats obtenus, ceux qu'il reste à obtenir et les nouveaux chantiers à venir.

